

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 2 septembre 2024.

Date de publication : 17 septembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL. MM. Willy BONFY et Benoît MEILHAC.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude POTTIER.

Objet : 2024/0609/062 – ***Décision modificative n°2.***

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de modifier le budget 2024 en procédant aux écritures comptables suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :

- | | |
|--|---------------|
| • OP 244 Article 2031/020 SEMA (Etudes) | + 57 600.00 € |
| • OP 127 Article 21318 travaux salle des fêtes | - 22 000.00 € |
| • OP 160 Article 21352 réfection appartement | - 23 000.00 € |
| • OP 191 Article 2151 travaux de voirie | - 12 600.00 € |
| • OP 234 Article 2152 Installation caméra vidéo surveillance | + 8 400.00 € |
| • OP 191 Article 2151 travaux de voirie | - 8 400.00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition ainsi que les modalités de répartition de ces crédits et autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le 12 septembre 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

